

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtilion-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancy : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), ML. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), JM. DOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

Mandataires : A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004452

Rapport n°4.3 - Etudes énergies renouvelables à destination des entreprises et des collectivités - Demande de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'ADEME et au SYDED

Etudes énergies renouvelables à destination des entreprises et des collectivités - Demande de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'ADEME et au SYDED



Rapporteur : François LOPEZ, Vice-Président

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Exemplanrité des bâtiments »	Montant prévu au BP 2019 : 300 000 € Montant de l'opération : 500 000 € sur 3 ans
Sous-réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023	

Résumé :

Dans le cadre du PCAET, l'étude de potentiel de développement des énergies renouvelables menée en 2017, dans l'objectif de l'atteinte du Territoire à Energie POSitive (TEPOS), préconise une meilleure exploitation du potentiel solaire et bois énergie sur notre territoire. Ainsi, la volonté du Grand Besançon est de développer les filières solaire et bois sur le territoire, en incitant les communes et les entreprises à s'équiper en installations. Pour ce faire, il est proposé de prendre en charge les études de faisabilité technico-économiques, avec l'appui de nos partenaires (ADEME, Région, SYDED), pour le compte des communes et entreprises qui souhaiteraient franchir le pas.

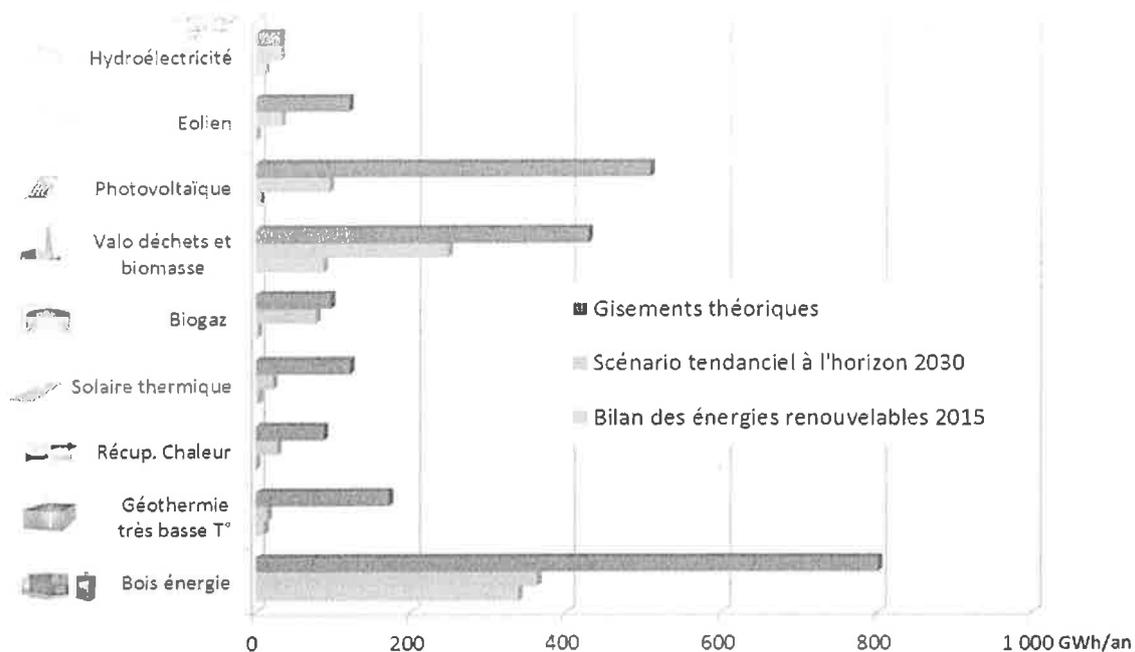
I. Contexte

Le Grand Besançon a voté son second Plan Climat Air Energie Territorial le 17 juin 2015. Dans ce plan, la collectivité s'engage à devenir un territoire à énergie positive en 2050. Pour y parvenir, le territoire doit diviser sa facture énergétique par deux et développer ses énergies renouvelables.

Le travail mené par le bureau d'étude AXENNE, dans le cadre d'une étude de potentiel des économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, a mis en évidence que les filières du solaire photovoltaïque et thermique et du bois énergie devraient être mieux exploitées sur notre territoire.

En parallèle de cette étude, AXENNE a également construit un cadastre solaire, qui recense les toitures de plus de 500 m² qui pourraient accueillir une installation, le tout accompagné d'indications sur la typologie du bâtiment, les contraintes et la production estimée.

L'étude de potentiel a également révélé un potentiel de production théorique de 500 GWh/an en solaire photovoltaïque, de 110 GWh/an en solaire thermique et près de 800 GWh/an pour le bois énergie.



À titre indicatif, la consommation énergétique actuelle du territoire s'élevait à 5 788 GWh/an en 2014. Avec un objectif de diminution de 50 %, il faudra couvrir 2 894 GWh avec des énergies renouvelables.

II. Proposition

La volonté du Grand Besançon est de développer les énergies renouvelables sur son territoire, notamment les filières solaire et bois, en incitant les communes et les entreprises à s'équiper en installations solaires photovoltaïques en autoconsommation et/ou thermiques ou chaudières bois énergie.

Grâce au cadastre solaire, un premier recensement des toitures de plus de 500 m² a été réalisé, permettant aux services du Grand Besançon d'orienter les propriétaires dans des diagnostics de faisabilité technico économiques.

Afin d'avoir un réel pouvoir incitatif, le Grand Besançon souhaite, en tant que maître d'ouvrage, financer les études de faisabilité des communes et entreprises qui souhaiteront franchir le pas.

Les bénéficiaires publics et privés de ces études pourront, par la suite, faire valoir les aides financières disponibles selon leur statut et leur taille afin d'investir dans des installations. En fonction du nombre et de la localisation des projets identifiés, un dispositif d'appui aux maîtres d'ouvrages sera conçu.

III. Plan de financement prévisionnel (2019 – 2021)

L'ADEME, le SYDED et la Région octroient des subventions pour les études de faisabilité. Le Grand Besançon, en tant que maître d'ouvrage, sollicite ces partenaires pour financer les études de faisabilité des entreprises et des communes du territoire.

Pour financer le reste à charge, le Grand Besançon utilisera les revenus obtenus grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie TEPCV (CEE TEPCV).

Dépenses en €		Recettes en €	
2019	160 000	ADEME Bourgogne-Franche-Comté	175 000 € (35 %)
2020	170 000	SYDED (pour les communes de < 2000 habitants)	50 000 € (10 %)
2021	170 000	Région Bourgogne-Franche-Comté	175 000 € (35 %)
		Auto-financement du Grand Besançon (à l'aide des CEE TEPCV)	100 000 € (20 %)
TOTAL	500 000 €		500 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mmes B. FALCINELLA(2), F. PRESSE(2), A. VIGNOT, S. WANLIN(2) et M. ZEHAFF(2), et MM. A. AVIS(2), A. FELICE, G. GALLIOT, C. LIME(2) et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le lancement des études de faisabilité,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :**
 - o **solliciter les financements mobilisables auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne Franche Comté et du SYDED,**
 - o **signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 16

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 NOV. 2018



Contrôle de légalité